

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le lundi 7 juin 2010 à 19h55.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice-générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2010.107

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 9.4 rencontre incendie.

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du 3 mai 2010 ;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Adoption du règlement #375-2009 - Nutri-Expert ;
 - 7.2 Adoption du 2^e projet de règlement 380-2010 - Marc Thériault ;
 - 7.3 Demande d'autorisation de passage du Grand Défi Pierre Lavoie ;
 - 7.4 Demande Centraide ;
 - 7.5 Demande d'entretien cours d'eau « Rivière du Nègre » ;
8. Administration ;
 - 8.1 Dépôt du rapport du vérificateur;
 - 8.2 Renouvellement adhésion COPERNIC;
 - 8.3 Congrès FQM élus 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010 ;
 - 8.4 Demande de diminuer le sifflement du train sur notre territoire ;
 - 8.5 Formation « gestion et octroi des contrats : les effets du projet de loi 76 » 8 juin 2010 ;
 - 8.6 Demande carte de crédit ;
 - 8.7 Subvention député monsieur Yvon Vallières ;
 - 8.8 MMQ – Mérite MMQ en gestion de risques ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Factures incendie au 30 avril 2010 et 31 mai 2010;
 - 9.2 Démission Emmanuel Boisvert ;

- 9.3 Achat d'équipement ;
- 10. Voirie et urbanisme ;
 - 10.1 Ponceau rang 10 Simpson ;
 - 10.2 Bouche fissure
- 11. Loisirs
 - 11.1 Piste cyclable ;
 - 11.2 Bibliothèque ;
 - 11.3 Dénonciation de l'entente relative à la fourniture de loisirs par la municipalité Village ;
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 3 MAI 2010;

2010.108

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le procès-verbal du 3 mai 2010 tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;

2010.109

Considérant les déboursés en date du 3 mai 2010 et les déboursés effectués durant le mois :

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS:

SALAIRE (mai 2010).....	9 118.73\$
BELL MOBILITÉ (cellulaire inspecteur mai).....	48.08\$
CSST (cotisation 2010).....	2 693.75\$
HYDRO-QUÉBEC (luminaires avril)	48.13\$
HYDRO (Hôtel de Ville 04 avril au 5 mai 2010)	690.77\$
**LES PÉTROLES THERRIEN (essence avril).....	215.15\$
*PETITE CAISSE (poste, lait, eau, clés, repas formation CSST)	73.40\$
Total :	12 888.01\$

COMPTES À PAYER AU 7 JUIN 2010:

BELL (cellulaire inspecteur)	48.43\$
BIOLAB (analyse d'eau).....	86.24\$
INFOTECH (ateliers de formation 2010 directrice-générale et adjointe).....	124.16\$
INFOTECH (interurbains 2009).....	10.31\$
ISOLATION CFL (isolation garage municipal 6 pouces de cellulose)	1 083.60\$
CIE CHEMIN DE FER (entretien passage a niveau - rang 10 avril 2010).....	312.10\$
COGECO (internet juin).....	101.53\$
**GARAGE J. TEASDALE (réparation flèche camion)	253.97\$
IMPRESSIONS HÉBERT (1000 enveloppes avec logo)	282.19\$
L'EXCELLENCE (assurance collective directrice-générale et inspecteur)	503.42\$

M. MOP (ménage mai et nettoyage plate bande).....	146.25\$
*MÉGABURO (papier 11 x 17 vert et papeterie)	99.12\$
MINISTRE DES FINANCE (police 1 ^{er} versement 30 juin 2010).....	43 931.00\$
M.R.C.DRUMMOND (quote part 06).....	2 429.99\$
M.R.C.DRUMMOND (charges en évaluation 2 ^e mise a jour mai 2010).....	3 407.07\$
M.R.C.DRUMMOND (copie du rôle d'évaluation 2 ^e mise à jour mai 2010).	16.00\$
M.R.C.DRUMMOND (1 mutation en avril 2010).....	3.00\$
M.R.C.DRUMMOND (papeterie gestion des boues fosses septiques).....	98.67\$
M.R.C.DRUMMOND (50 permis construction et 25 cartons).....	107.53\$
M.R.C. DRUMMOND (mutation mai 2009).....	9.00\$
MUNICIPALITÉ N.D.B.C. VILLAGE (quote part loisirs juin 2010).	2 212.01\$
MUNICIPALITÉ NDBC VILLAGE (téléphone biblio et dépl. Warwick Carrefour J.)	35.53\$
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS (déneigement borne 10 ^e rang)	15.00\$
**PÉTROLE THERRIEN (ESSENCE MAI 2009).....	219.00\$
*POSTE CANADA (journal mai)	49.62\$
RÉGIE BAS-ST-FRANCOIS (quote part juin)	5 581.50\$
THOMAS CAYA (quincaillerie).....	46.82\$
*TRANSCONTINENTAL (avis public – règlement # 375-2009)	163.01\$
SHADOW (2 coroplastes fiers partenaires).....	186.24\$
TELEPHONE GUÈVREMONT INC (ligne fax et téléphone juin)	110.36\$
VALÉRIE AUBIN (frais déplacement et hébergement congrès 2010).	859.06\$
VILLE DE DRUMMONDVILLE (supra locaux 2 ^e versement 30 juin 2010).....	2 365.33\$
XÉROX (photocopies et location).....	789.13\$
 Total :	 98 686.19\$
 Grand total des déboursés:	 111 574.20\$

* Dépenses autorisées par la directrice-générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 111 574.20\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 375-2009;

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL-PAROISSE

2010.110

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 375-2009 MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET
ADMINISTRATIF POUR AGRANDIR LA ZONE I-5 À MÊME LA
ZONE A-12 ET AJOUTER CERTAINS USAGES À CEUX DÉJÀ
AUTORISÉS DANS LA ZONE

Attendu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse a adopté les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166, le 18 septembre 1989,

Attendu que le conseil municipal désire apporter des modifications à son règlement de zonage et de lotissement dans le respect des orientations et des exigences du schéma d'aménagement de la MRC Drummond,

Attendu que le terrain sur lequel sera érigé les constructions se situe à proximité d'un secteur commercial et industriel et que les usages à être autorisés sont reliés directement à l'agriculture puisque le promoteur est propriétaire d'une meunerie située à proximité et d'une entreprise, Acti-sol ltée, qui revalorise des engrais de fermes (fumiers),

Attendu l'adoption, par résolution, d'un projet de modification aux règlements le 1 octobre 2009,

Attendu l'avis de motion donné le 9 novembre 2009,

Attendu qu'une assemblée publique a été tenue le 7 décembre 2009 pour expliquer le projet de modification aux concitoyens présents,

Attendu que par sa résolution # MRC-9233/10 adoptée le 5 mai 2010 le conseil des maires décrétait que le projet de modification à nos règlements visant à permettre l'aménagement de bureaux et d'entrepôts dans la zone I-5 est non-conforme aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

Attendu l'adoption du 2e projet de règlement le 17 mai 2010

Attendu l'adoption par la MRC Drummond de la résolution mrc9251/10, le 2 juin 2010 décrétant la conformité de notre règlement au schéma d'aménagement,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse ordonne et statue, savoir que les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166 sont modifiés comme suit;

1- Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

2- Objet

Le présent règlement vise l'agrandissement de la zone I-5 à même la zone A-12 tel que montré sur un plan identifié modification no.24 daté du 14 janvier 2008. Le dit plan fait partie intégrante du présent règlement.

3- Modification du plan de zonage

Le plan intitulé Plan de zonage à l'échelle 1 :10,000 faisant partie intégrante des règlements de zonage, lotissement et administratif est modifié par le plan identifié modification no. 24 daté du 14 janvier 2008.

4- Ajout d'un usage au Groupe Commerce IV

Un paragraphe e) est ajouté au Groupe Commerce IV et se lit comme suit :

- e) Entreposage et vente de fertilisant à base de fumier de poule et entreposage et vente d'aliments pour animaux de ferme.

5- Normes applicables dans la zone I-5

- 5-1 Les usages commerciaux suivants, du groupe commerce IV, sont ajoutés à ceux déjà autorisés dans la zone I-5;

Paragraphe e);e) Entreposage et vente de fertilisant à base de fumier de poule et entreposage et vente d'aliments pour animaux de la ferme.

- 5-2 L'espace à bureau doit être rattaché au bâtiment utilisé à des fins d'entreposage et sa superficie ne peut excéder 460 mètres carrés .

- 5-3 La superficie minimale d'un bâtiment utilisé à des fins d'entreposage est de 1 000 mètres carrés.

- 5-4 Une zone tampon boisée, d'une largeur minimale de vingt (20) mètres, doit être implantée du côté ouest du terrain utilisé à des fins d'entreposage adjacent au lot 344-2-3. (1271 chemin des Serres)

La zone tampon boisée doit être composée de rangées d'arbres, espacés de trois (3) mètres, comprenant en alternance des arbres feuillus à croissance rapide et des arbres à feuilles persistantes (résineux).

Les plants doivent être de forte dimension (plus de trente (30) centimètres de hauteur) dans le cas des semis en récipients ou à racines nues.

- 5-5 Seul les matériaux de revêtement extérieur suivants sont autorisés

dans la zone I-5;

- La brique et la pierre
- Le béton architectural
- Le stuc et les agrégats
- Le parement métallique préémaillé
- Le revêtement de bois torréfié
- Le bardeau d'asphalte (sur la toiture seulement)

Note : La façade avant des bâtiments doit compter au moins deux mais pas plus que trois types de revêtement. Le revêtement principal ne doit pas excéder 75% de la superficie totale de la façade avant.

5-6 La toiture des bâtiments utilisés à des fins d'entreposage doit comporter un toit plat ou à faible pente. (Moins de 10 %)

6- Modification de la grille des spécifications

La grille des spécifications, faisant partie intégrante des règlements de zonage, lotissement et administratif est modifiée par l'ajout d'une note 17 à la ligne IV « usages reliés à l'agriculture et à la forêt » du groupe COMMERCE ET SERVICE C et de la colonne I-5 qui se lit comme suit;

Note (17) ; les usages autorisés qui sont ajoutés dans la zone I-5 sont ceux du groupe commerce IV, paragraphe e)

Entreposage et vente de fertilisant à base de fumier de poule et entreposage et vente d'aliment pour animaux de ferme.

Une note (18) est ajoutée à la grille de spécifications et se lit comme suit;

Note (18) des normes spécifiques s'appliquent dans la zone I-5 en regard de l'aménagement d'espaces à bureau, de la superficie des bâtiments, des matériaux de revêtement extérieur et de l'aménagement d'une zone tampon (voir règl. # 375-2009)

7- Abrogation de règlement incompatible

Le présent règlement abroge et modifie tout règlement incompatible avec les présentes.

8 Adoption du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

**7.2 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 380-2010 –
MARC THÉRIAULT;**

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL-PAROISSE

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT
ET ADMINISTRATIF POUR PERMETTRE L'AJOUT DES USAGES
RÉCRÉATIFS DANS LA ZONE C 5

Attendu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a adopté les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166, le 18 septembre 1989,

Attendu que le conseil municipal désire apporter des modifications à son règlement de zonage dans le respect des orientations gouvernementales et des exigences du schéma d'aménagement de la MRC Drummond,

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter les usages récréatifs à ceux déjà autorisés dans la zone C-5 pour favoriser la rentabilité du commerce existant bénéficiant de droits acquis en regard de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles,

Attendu l'adoption, par résolution, d'un projet de modification aux règlements le 12 avril 2010,

Attendu l'avis de motion donné le 3 mai 2010,

Attendu qu'une assemblée publique a été tenue le 3 mai 2010 pour expliquer le projet de modification aux concitoyens présents,

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ordonne et statue, savoir que les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166 sont modifiés comme suit;

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet

Le présent règlement vise à autoriser l'ajout des usages récréatifs dans la zone C 5.

Article 3 Modification de la grille des spécifications

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du règlement de zonage # 163, est modifiée par l'ajout d'un cercle à la ligne 12.4 de la colonne C 5.

Article 4 Abrogation de règlements incompatibles

Le présent règlement abroge et modifie tous règlements incompatibles avec les présentes.

Article 5 Adoption du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7.3 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE;

2010.112

Considérant que le grand défi Pierre Lavoie traversera notre municipalité par la caravane du 1 000 km le 19 juin 2010;

Considérant que pour l'édition 2010, il y aura 800 cyclistes qui sillonneront le Québec, de la Baie à Montréal en s'arrêtant dans plus de 16 municipalités, dont la nôtre;

Considérant que le convoi (500-700 m) et de son escorte circulant à une moyenne de 30 km/h bloquerait la circulation pour une durée approximative de 1 à 2 minutes;

Considérant que ce convoi est encadré par la Sûreté du Québec pendant les 1 000 km que dura le Grand défi;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser le passage du Grand Défi Pierre Lavoie dans notre municipalité le 19 juin prochain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.4 DEMANDE DE CENTRAIDE;

Le conseil ne donne pas suite.

7.5 DEMANDE D'ENTRETIEN COURS D'EAU « RIVIÈRE DU NÈGRE »;

2010.113

Considérant que le cours d'eau «Rivière du Nègre» est un cours d'eau sous la compétence de la MRC Drummond,

Considérant que le mode de répartition du coût du projet devrait être au mètre linéaire de cours d'eau creusé et que le montant à payer pour ces travaux est assimilable à une taxe,

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Éric Allard et unanimement résolu par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse qu'une demande soit faite à la MRC Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux de nettoyage pour la branche # 40 du cours d'eau «Rivière du Nègre».

Il est entendu que la municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8. ADMINISTRATION;

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER;

Le maire dépose le rapport financier 2009 vérifié par la firme Samson, Bélair, Deloitte et Touche s.e.n.c.

8.2 RENOUELEMENT ADHÉSION COPERNIC;

2010.114

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de renouveler notre adhésion à COPERNIC, corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet coût de 50.00\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

POLITIQUE CONGRÈS F.Q.M.

2010.115

Considérant la politique actuelle concernant les inscriptions au congrès de la FQM autorise l'inscription du maire et de 2 conseillers (ères);

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de modifier la politique afin de permettre à tous les conseillers et conseillères intéressé(e)s de participer aux congrès de la FQM, après avoir été autorisés par résolution du conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.3 CONGRÈS FQM ÉLUS 30 SEPTEMBRE, 1^{ER} ET 2 OCTOBRE 2010;

2010.116

Considérant la tenue du 69^e congrès de la FQM les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010 au palais des congrès à Québec sous le thème « Des municipalités qui se réinventent »;

Considérant qu'il est important que les membres du conseil aillent chercher des informations;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser l'inscription de Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry et Jacqueline Demers au congrès de la FQM 2010 au coût de 540\$ plus taxes chacun.

Que les frais d'hébergement, déplacement, repas et représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 DEMANDE DE DIMINUER LE SIFFLEMENT DU TRAIN SUR NOTRE TERRITOIRE;

2010.117

Considérant la demande de plusieurs citoyen(ne)s afin que le CN diminue ou arrête le sifflement du train sur notre territoire, particulièrement dans le secteur Mitchell.

Considérant la présence à tous les passages à niveau de barrières;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'adresser une demande au Canadien National afin de prendre connaissance de la politique et la procédure afin de faire diminuer ou arrêter le sifflement du train au passage à niveau dans notre municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.5 FORMATION « GESTION ET OCTROI DES CONTRATS : LES EFFETS DU PROJET DE LOI 76 » 8 JUIN 2010;

2010.118

Considérant la tenue d'une formation sur le nouveau projet de loi 76 qui se tiendra le 8 juin 2010;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser la directrice générale à se rendre à cette formation.

Que les frais de déplacement et représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT;

2010.119

Considérant la fin de l'entente entre Canadiens Tire et la banque BMO mettra fin à la carte de crédit Master Card de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'adresser une demande à la Caisse populaire de l'est de Drummond afin d'avoir une carte de crédit Visa. Que la directrice-générale Valérie Aubin soit autorisée à faire la demande et signer les documents nécessaires. Que la limite demandée soit de 1 000.00\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.7 SUBVENTION DÉPUTÉ MONSIEUR YVON VALLIÈRES;

Le maire fait la lecture de la correspondance reçue de monsieur Vallières concernant l'octroi d'une subvention pour l'année 2010, au montant de 20 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.

8.8 MMQ – MÉRITE MMQ EN GESTION DE RISQUES;

Le maire dépose la lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le Mérite MMQ en gestion de risque.

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

9.1 FACTURES D'INCENDIE

2010.120

Considérant les factures incendie reçues en date du 30 avril 2010 et au 31 mai 2010;

Total des déboursés	8 006.90\$
Total des recettes	2 061.55\$
Sous-total (déboursés moins recettes)	5 945.35\$
Partage 50/50	2 972.68\$
Charges mensuelles	218.42\$
Feu paroisse	270.00\$

Vacances	12.24\$
Total dû :	3 473.34\$

Considérant la facture incendie reçue en date du 31 mai 2010;

Total des déboursés	6 005.70\$
Total des recettes	3 983.79\$
Sous-total (déboursés moins recettes)	2 021.91\$
Partage 50/50	1 010.95\$
Charges mensuelles	218.42\$
Feu paroisse	0.00\$
Vacances	0.00\$
Total dû :	1 229.37\$

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter la facture telle que présentée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2010.121

9.2 DÉMISSION EMMANUEL BOISVERT;

Considérant que nous n'avons pas reçu de la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil une copie de la lettre de démission Emmanuel Boisvert en date du 30 avril 2010;
En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de demander une copie de la lettre de démission.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2010.122

9.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS;

Considérant les soumissions reçues :

CMP Mayer	554.50\$ plus taxes
Aréo Feu	498.55\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'achat d'une clé Storz, 1 paire de bottes et 1 crépine de piscine au coût de 498.55\$ plus taxes chez Aréo-Feu.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.4 RECONTRE INCENDIE;

Une rencontre concernant le système incendie est prévue pour le 15 juin prochain.

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 PONCEAU RANG 10 SIMPSON;

2010.123

Considérant que le ponceau du cours d'eau «Branche # 37 de la Rivière du Nègre» situé près de la borne sèche du rang 10 de Simpson doit être réparé parce que les joints sont ouverts et que de l'érosion s'y produit,

Considérant que la firme Lambert et grenier de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse est spécialisée dans ce genre de travaux,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Jacqueline Demers et unanimement résolu de demander à la firme Lambert et Grenier de procéder à la réparation du ponceau. Ces travaux sont évalués sommairement à 7 500\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2010.124

10.2 BOUCHE FISSURE;

Considérant que plusieurs rangs ont été pavés dans les années antérieures,

Considérant que la pose de bouche-fissure permettrait d'améliorer la durabilité du pavage sur ces rangs,

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et unanimement résolu de demander des soumissions pour procéder à la pose de bouche-fissure dans les rangs pavés dernièrement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

11.1 PISTE CYCLABLE;

Rapport de comité

11.2 BIBLIOTHÈQUE;

Rapport de comité

11.3 DÉNONCIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE LOISIRS PAR LA MUNICIPALITÉ VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL;

Le maire fait la résolution 2010.099 de la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil dénonçant l'entente des Loisirs.

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

Rapport de comité

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2010.125

Il est proposé par Daniel Dufort de lever l'assemblée à 21h46.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière